

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE
M.R.C. DE LAC SAINT-JEAN-EST

AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT 513-2018 AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE, LA
LEVÉE ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES ET
L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR EN PAYER LES COÛTS DANS LE
SECTEUR DU DOMAINE DES SABLES, DE LA CORPORATION DU LAC GAMELIN, DU
DOMAINE BARNABÉ ET DU DOMAINE DU LAC MÉSY

RÉSOLUTION EXTRAITE du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le lundi 3 décembre 2018, à 19h00 à laquelle étaient présents Madame la conseillère Éliane Champigny, Messieurs les conseillers Christian Desgagnés, Éric Friolet, Tony Côté, Dave Simard, Yves Rossignol, qui siègent sous la présidence du maire, Monsieur Marc Richard.

Je, soussigné M. Tony Côté, conseiller, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce Conseil, sera présenté et proposé pour adoption un règlement ayant pour objet la fourniture, la levée et la disposition des déchets et matières recyclables et l'imposition d'une compensation pour en payer les coûts dans le secteur du domaine des Sables, de la Corporation du Lac Gamelin, du Domaine Barnabé et du Domaine du Lac MéSY.

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Copie conforme (sous réserve des approbations)
donnée à Hébertville le 11 décembre 2018



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim